

Professionnalisation et certification. Exemple des certifications des compétences numériques (Certificat Informatique et Internet C2i®) mises en place par le Ministère de l'enseignement supérieur en France.

CHRISTINE COLLOMB-SACCO, FRANCIS ROGARD

Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle

christine.collomb@education.gouv.fr, francis.rogard@education.gouv.fr

Résumé : Le problème de la professionnalisation d'une formation doit être abordé lors des phases de création, de mise en place, de suivi et d'évaluation et ceci en collaboration avec les branches professionnelles.

La professionnalisation impacte donc l'ingénierie de formation, élargie les acteurs du dispositif et nécessite une organisation spécifique.

L'insertion et la réinsertion professionnelles sont conditionnées par la prise en compte de cette problématique dans la description des processus.

La contribution va préciser les questionnements, les procédures et les documents indispensables à la professionnalisation d'une formation.

L'étude de faisabilité, le référentiel de formation en liaison avec le ou les référentiels métiers, l'alternance université/entreprise, les éléments de l'évaluation vont être exposés.

En liaison avec la démarche, les différents outils d'aide à la mise en place, au suivi pédagogique et à l'évaluation seront présentés.

Le contexte de la problématique ne peut se réduire au public strictement de la formation initiale, il doit être celui de la formation tout au long de la vie et ceci au niveau national et international. Ces exigences sur les processus développés seront précisées.

L'exemple de la mise en place des certifications Informatiques et Internet (C2i®) par le Ministère de l'Enseignement Supérieur Français constituera le fil rouge de l'exposé.

Mots clés : Certification, Nouvelles Technologies, référentiel, compétences.

Le développement des compétences pour la formation tout au long de la vie

Le Conseil européen de Lisbonne a assigné en 2000, les pays membres à l'objectif stratégique :

« de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». (Conseil européen de Lisbonne 23-24 mars 2000).

L'idée sous-jacente étant que les systèmes européens d'éducation et de formation doivent s'adapter tant aux exigences de la société de la connaissance qu'à la nécessité d'améliorer le niveau et la qualité de l'emploi.

Ces systèmes doivent donner la possibilité aux citoyens de pouvoir suivre les évolutions de notre société en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences nécessaires à cette adaptation.

Il s'agissait donc d'établir un cadre de travail européen "éducation et formation", définissant des domaines de compétences clés (huit au total) que *l'éducation et la formation tout au long de la vie* doivent permettre d'acquérir.

Pour la communauté européenne, la notion d'apprentissage tout au long de sa vie se définit comme :

" toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi".

Par activité, il faut comprendre toute action de formation formelle (diplôme), non formelle (profession) ou informelle (échange à travers des réseaux personnels et professionnels).

On peut ainsi vouloir se former pour une remise à niveau, préparer un concours, un diplôme ou une certification.

La notion de formation "tout au long de la vie" met donc l'accent sur l'importance de chaque citoyen à acquérir de nouvelles connaissances et compétences lui permettant de participer et s'intégrer au sein de notre société actuelle en perpétuelle mutation structurelle et communicative.

Parmi les huit domaines de compétences clés définis par la communauté européenne, deux d'entre eux sont étroitement liés aux propos traités au sein de cet exposé.

Il s'agit des domaines relatifs à la culture numérique et le fait "d'apprendre à apprendre".

Les compétences définies dans le domaine de la culture numérique doivent permettre un usage sûr et critique des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).

Par la maîtrise des TIC, les citoyens sont en mesure d'obtenir, évaluer, produire, échanger et communiquer de l'information.

La capacité "d'apprendre à apprendre" illustre très clairement la dimension professionnelle du domaine. Le citoyen salarié doit être en mesure, tout le long de sa carrière, d'évaluer son propre travail et le cas échéant de chercher des conseils, de l'information ou de l'aide. Il doit être apte à entreprendre et poursuivre un apprentissage, une formation de manière collective ou en auto-formation.

Il est en mesure d'identifier les offres de formation relatives à son domaine d'activités en pratiquant par exemple une veille informationnelle ou en communiquant aux travers de réseaux sociaux professionnels.

Ainsi, tout salarié se doit d'une part, d'actualiser ses compétences professionnelles; et d'autre part, d'acquérir des compétences "technico-génériques" lui permettant de s'adapter aux changements de notre société.

Les modes de production et d'organisation des activités professionnelles sont en continuelle mutation. La formation devient donc un élément pivot pour permettre d'appréhender efficacement ces changements.

Dans ce contexte, La commission européenne a également adopté en 2008 la recommandation du Parlement européen et du Conseil visant à établir le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (CEC).

Le CEC peut être assimilé à un outil linguistique de traduction facilitant la lecture des certifications nationales existantes en Europe et a pour objectif d'établir des correspondances entre les systèmes de certification des différents pays par rapport à un cadre de référence européen commun.

Il comporte 8 niveaux de référence qui décrivent le savoir, les aptitudes et les compétences d'un apprenant et sur lesquels sont placés les niveaux de certifications nationaux.

Il s'applique à tous les types de formation et de certification, allant de l'enseignement scolaire à l'enseignement universitaire en passant par la formation professionnelle.

Il devrait ainsi favoriser la mobilité des salariés et des étudiants d'un pays à l'autre, faciliter leur éducation et leur formation tout au long de la vie.

Les certifications informatiques et internet (C2i@) françaises

L'émergence des TIC au sein des différentes branches d'activités professionnelles est aujourd'hui un fait indéniable.

Cela implique d'informer, former, accompagner les étudiants et les professionnels de tout horizon vers ces nouveaux modes de communication pour favoriser le changement et l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles.

Afin de favoriser la maîtrise de ces nouveaux outils de production, de transformation et de diffusion de l'information que sont les TIC, l'éducation nationale française a pour mission de "*dispenser à chaque citoyen la formation qui, à terme, le mettra à même de faire des technologies de l'information et de la communication une utilisation raisonnée, de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements et d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations*" (Circulaire N°2002-106 du 30-4-2002 MEN).

En ce sens, les finalités relatives aux technologies de l'information et de la communication sont doubles ; il s'agit donc de :

- permettre à tout étudiant de maîtriser les compétences désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capable de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques ;
- pouvoir établir qu'ils maîtrisent des compétences qui les aideront à s'insérer dans le monde des activités professionnelles à la fin de leur cursus.

Dans ce contexte, le ministère Français de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place depuis 2004 des certifications informatiques et internet permettant d'attester de compétences dans la maîtrise des outils informatiques et réseaux.

Ces certifications sont instituées dans le but de développer, de renforcer et de valider la maîtrise des technologies de l'information et de la communication par les étudiants en formation dans les établissements d'enseignement supérieur. Elles sont organisées en deux niveaux :

- un niveau 1 : d'exigence applicable à tous les étudiants et les stagiaires de formation continue. Ce premier niveau doit être acquis au plus tard au niveau de la licence mais de préférence dès le début des études supérieures.
- un niveau 2 : faisant l'objet d'exigences plus élevées en fonction des orientations professionnelles des formations dispensées (à travers les enseignements de préprofessionnalisation et les filières. Ce second niveau doit être acquis au niveau du Master 2. Actuellement cinq C2i niveau 2 sont développés :
 - métiers de l'enseignant
 - métiers du droit
 - métiers de la santé
 - métiers de l'ingénieur
 - métier de l'EAD (Environnement et Aménagement Durables)

Ces certifications s'adressent également aux salariés de la fonction publique et du privé et sont inscrites à l'inventaire du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Elaboration et pilotage nationale des Certifications C2i@

Chaque certification numérique est structurée par un référentiel national composé de domaines regroupant chacun un ensemble de compétences spécifiques.

Les compétences visées par les référentiels de niveau 2 diffèrent suivant la branche professionnelle à laquelle ils sont liés.

Ainsi, le référentiel associé à la certification de niveau 2 "métiers de l'ingénieur" vise à attester de la maîtrise d'un ensemble de compétences numériques indispensables pour mener à bien les activités qu'exigent aujourd'hui un poste d'ingénieur.

En ce sens, cette certification doit permettre aux étudiants et élèves ingénieurs de maîtriser des compétences nécessaires aux études supérieures de niveau Master et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques.

Elle doit également pouvoir établir qu'ils maîtrisent des compétences qui faciliteront l'insertion professionnelle en fin de cursus et certifier les compétences des ingénieurs en poste dans le cadre de la Formation Tout au Long de la Vie.

Les cinq domaines de compétences retenus dans ce référentiel national sont :

- D1 Problématique et enjeux liés aux aspects juridiques en contexte professionnel
- D2 Sécurité de l'information et des systèmes d'information
- D3 Maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information
- D4 Environnement numérique et ingénierie collaborative
- D5 Maîtrise de l'information

De même, le référentiel de la certification de niveau 2 "métiers du droit" regroupe un ensemble de compétences numériques communes et nécessaires à l'ensemble des professions du droit pour l'exercice de leurs métiers. Ces compétences sont structurées autour de 6 domaines :

- D1 Les droits et obligations liés aux activités numériques
- D2 Le traitement de l'information juridique
- D3 L'établissement, la transmission et la conservation des informations juridiques
- D4 La lutte contre la cybercriminalité
- D5 La maîtrise des enjeux de l'économie numérique
- D6 Le développement des compétences pour la formation tout au long de la vie

À ces référentiels nationaux sont associées des grilles de lecture qui permettent également de préciser les compétences énumérées ainsi que les possibilités de leur évaluation.

Les compétences des référentiels de niveau 2 concernent donc actuellement les multiples branches professionnelles liées aux cinq certifications de niveau 2 précitées.

Ces différentes branches participent à la rédaction des référentiels et plus globalement à la politique de mise en place et de suivi de la certification.

Le partenariat avec les professionnels est indispensable notamment pour la valorisation du certificat détenu par des apprenants à la recherche d'un emploi et par les professionnels en poste.

La composition des instances de travail et de décision des C2i[®] niveau 2 répond ainsi à l'exigence de réunir l'ensemble des professionnels issues de toutes les filières de formation supérieure concernées par ces certifications.

Suivant une démarche projet, le suivi des C2i[®] est assuré par un groupe projet de la DGESIP (*Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle*), avec l'aide et l'expertise d'un groupe national d'experts et sous le contrôle d'un comité de pilotage.

Au sein de la DGESIP, ces certificats sont suivis par un responsable national du projet et un responsable national adjoint.

Les groupes nationaux d'experts ont pour principales missions d'analyser, suivre et accompagner la généralisation des certifications C2i[®] dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Ils sont constitués de représentants des industriels et des responsables de la mise en place de la certification dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Les comités de pilotage sont chargés de la cohérence de l'ensemble du dispositif et sont principalement constitués de représentants d'instances ministérielles, de filières professionnelles universitaires et d'associations ou d'organismes professionnels.

Organisation des certifications C2i[®] dans les établissements de l'enseignement supérieur

Tous les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur peuvent être habilités à délivrer les certificats C2i[®] et représentent donc des établissements certificateurs.

En ce qui concerne les certifications de niveau 2, certaines écoles sont également autorisées à certifier des candidats. Ceci est par exemple le cas pour la certification C2i2 "métiers de l'ingénieur" où les écoles d'ingénieurs habilitées à délivrer le titre d'ingénieur diplômé peuvent également être centres certificateurs.

D'autres écoles, telles que les écoles de service public dont l'enseignement est à dominante juridique peuvent aussi établir une convention avec l'établissement universitaire habilité à délivrer des certifications C2i[®] afin de définir les modalités de préparation et d'organisation de la certification.

Enfin, les établissements certificateurs peuvent également mettre en place des accords internationaux interuniversitaires ou interétatiques pour la mise en place de certifications C2i[®] dans tout autre pays. Comme pour les conventions au niveau national, l'établissement partenaire pourra mettre en place la préparation et faire passer les épreuves de certification, il est dans ce sens un établissement formateur.

La généralisation des certifications C2i[®] de niveau 1 et 2 dans les établissements de l'enseignement supérieur repose en grande partie sur l'action des correspondants C2i nommés, dans chaque établissement, par son Président ou son Directeur.

Ces correspondants contribuent à l'inscription du dispositif de certification (évaluation préalable, formation, certification) dans les maquettes de diplômes et, éventuellement, dans le contrat quadriennal de l'établissement. Ils doivent également susciter et animer des correspondants dans chaque filière ou dans chaque composante.

Leur mission est donc de préparer la mise en place du dispositif de certification avec les acteurs motivés et de veiller

à l'application des recommandations nationales émises par la DGESIP et consignées par les circulaires du Bulletin Officiel.

Concernant la préparation à la certification, Les établissements certificateurs ont libre choix des formes d'apprentissage.

Cependant, les recommandations nationales préconisent qu'elle doit être, autant que faire se peut, intégrée dans les cursus de formation des établissements et ce particulièrement pour les préparations relatives aux certifications C2i® de niveau 2.

En effet, afin d'éviter de dissocier la certification de la formation, les connaissances nécessaires pour l'évaluation des compétences du référentiel doivent être incluses dans les modules de formation des cursus diplômants existants.

De ce fait, l'une des missions du correspondant C2i de niveau 2 est d'établir, à l'aide d'un tableau à deux entrées, une relation entre les compétences du référentiel et les modules de formation visés afin d'établir un bilan pour faire évoluer certains modules ou mettre en place les cours spécifiques nécessaires à la préparation de la certification.

Les formations envisagées pourront être mutualisées avec d'autres établissements et pourront s'appuyer sur des outils d'auto-formation, de travail collaboratif avec ou sans tutorat.

La certification de niveau 2 nécessite également que les candidats possèdent les compétences du niveau 1, sans obligatoirement que ces dernières soient validées par le certificat C2i® de niveau 1.

Les établissements certificateurs doivent donc, avant toute préparation, proposer à leurs candidats un test de positionnement initial permettant de vérifier les compétences acquises de niveau 1 et le cas échéant mettre en place un dispositif permettant d'acquérir les compétences requises.

S'agissant de l'évaluation, les établissements certificateurs ont toute liberté dans le choix des épreuves et dans l'organisation de celles-ci à la condition qu'elles recouvrent l'ensemble des domaines du référentiel visé.

Cependant, l'évaluation doit porter principalement sur les usages et les recommandations nationales incitent les établissements à évaluer leurs candidats au travers d'activités permettant de valider toutes les compétences du référentiel.

Ceci implique également que la certification doit être mise en place sur l'ensemble des cursus visés et les activités demandées réparties et cumulables sur la période de formation.

Dans ce sens, le ministère met également à la disposition des établissements des banques nationale d'activités validées par les différents groupes d'experts des certifications C2i® et alimentées par les réseaux des correspondants C2i.

En terme d'outils d'aide au suivi des candidats, les instances nationales préconisent aussi la mise en place d'un e-portfolio de compétences pouvant aisément faciliter le processus d'évaluation. Les productions sont alors regroupées dans un dossier de compétences personnel à des fins de certification en contrôle continu et où pour chaque activité le contexte professionnel est précisé.

Cette recommandation peut ainsi favoriser l'intégration de publics salariés ou de demandeurs d'emploi dans une offre de formation Tout au Long de la Vie.

Les activités de certification peuvent porter sur plusieurs domaines mais la délivrance de la certification se fait domaine par domaine sans compensation possible entre les domaines.

Les modalités précises de certification doivent cependant faire l'objet d'une validation par les instances décisionnelles de l'établissement habilité et doivent être applicables à tout candidat à la certification.

Les certifications C2i® sont alors délivrées par un jury désigné par le responsable de l'établissement certificateur et présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur.

Conclusion

La mise en place des certifications C2i® dans les cursus de l'enseignement supérieur français illustre la nécessité de l'approche par compétences qu'implique une démarche vers la professionnalisation de cursus de formation initiale.

L'élaboration des référentiels de compétences, le pilotage, le suivi et la mise en place de ces certificats au sein des établissements habilités montrent clairement que l'ensemble de ces processus doit s'effectuer à partir d'une collaboration tripartite : Etat, branches professionnelles, acteurs des établissements d'enseignements supérieurs.

De ce fait, la préparation ainsi que l'évaluation liées aux certifications C2i® impliquent que les structures de formations institutionnelles opèrent un changement, une adaptation dans leur approche de formation, de validation des connaissances et des compétences de leurs apprenants.

Cette démarche tendant vers une approche de validation par activités doit également permettre d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et de favoriser la prise en compte de publics issus de la formation tout au long de la vie.

